



## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté à sa séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2020, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 729-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021 »**

Ce règlement énonce la volonté du conseil de prévoir les règles relatives au paiement des taxes municipales, à la tarification et aux compensations pour l'année 2021.

Une copie de ce règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Donné à Val-David, ce 18 décembre 2020.

(Signé Lucien Ouellet)

---

Lucien Ouellet  
Secrétaire-trésorier adjoint